

# Initiatives

## Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine

### La Com'com EN CHIFFRES

- Membres : 12 communes
- Population : 5 300 hab
- Collecte OM : 1 fois/sem. (sur points de regroupement)
- Déchèterie : 1
- Tri : apport volontaire
- Points d'apport volontaire : 23 (12 colonnes)
- Production d'OM : 245 kg/an/habitant
- Tri sélectif : 60kg/an/habitant

### Agissons ensemble

#### Du porte-à-porte... au regroupement

Pour des raisons économiques liées à l'éparpillement de l'habitat la communauté de communes a choisi de passer de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte à une collecte en points de regroupement. Ce dispositif est en place depuis mai 2009. Il a l'avantage de faciliter la tournée des bennes, rendue très difficile par endroits par la forte pente ou l'étroitesse de certaines voies. Avec des zones équipées à la fois de containers à ordures ménagères et de colonnes de tri, ce choix n'oblige pas non plus l'usager à des déplacements ou des contraintes supplémentaires. En revanche, ce système rend plus anonyme l'usage de ces containers. Chacun doit donc faire preuve de civisme et respecter les règles du tri. Les zones de regroupement ne sont pas des déchèteries !

### Diminuons nos déchets !

Peu aidée par ses caractéristiques géographiques et l'éparpillement de sa population, la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine ne fait pas partie des "bons élèves" en matière de tri et de réduction des déchets. Mais avec des efforts, tout est possible...

#### • Pas assez de tri, mais un tri de bonne qualité

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, le territoire ne pratique pas encore assez le tri des déchets, sur les communes les plus peuplées en particulier. Par contre le taux de refus des déchets indique que, dans l'ensemble, les consignes du tri sont respectées.

Comme ailleurs, des erreurs subsistent. On trouve ainsi des films (*autour des journaux, sacs de commerce*), des pots de yaourt ou des barquettes en plastique qui ne sont pas recyclés (*pour le moment*).

Gare au verre et aux déchets toxiques (*peintures, produits ménagers*) également, que l'on trouve encore trop souvent dans les containers à ordures ménagères. Avec la mise en place de l'unité de méthanisation Ovade, sur le site de La Tienne, d'ici 2012, il faudra absolument mettre un terme à ces "erreurs". Le verre, rappelons-le, doit être mis dans les colonnes verre pour les bouteilles ou à la déchèterie pour le verre cassé (*vitres*). Les toxiques sont à déposer à la déchèterie, exclusivement.

#### • Des erreurs qui coûtent...

Les erreurs ou l'incivilité des usagers ont des conséquences. Visuelles d'abord avec des zones de regroupement inondées d'encombrants, de cartons et autres dépôts sauvages, peu esthétiques pour le voisinage comme pour les usagers. Financières surtout avec une taxation appliquée à la tonne pour les déchets à enfouir. Moins on recycle et plus on paye. La collectivité comme les



Des équipements adaptés au territoire

### Le message des jeunes générations

A l'initiative de la communauté de communes, un travail a été mené avec les enfants de cours moyens première et deuxième année des écoles de Tenay et d'Arandas, du groupe Claude Guichard et de l'école Sainte-Marie de Saint-Rambert-en-Bugey, pour concevoir des affiches de sensibilisation aux gestes du tri et à la réduction des déchets.

Sur l'ensemble des réalisations, huit affiches ont été sélectionnées. Elles seront imprimées en série et apposées à l'automne sur tous les points de regroupement (OM) et points d'apport volontaire (tri). Pour tenter de mobiliser leurs aînés.



usagers ont donc tout intérêt à diminuer les quantités de déchets à enfouir, en triant et en réduisant à la source la production de déchets (*lire en p2 et 3*).

La mise en place de la redevance incitative (*principe du "je paye ce que je jette"*) est également une solution envisagée par les élus de la communauté.

#### • Des initiatives pour favoriser le tri...

La bonne volonté des usagers est déterminante mais pour faciliter le tri, la communauté de communes met aussi en place, depuis plusieurs années, des outils de sensibilisation et des équipements adaptés. Ainsi dans les écoles, les enfants participent régulièrement à des ateliers pédagogiques sur le thème de l'environnement et des déchets. Ces ateliers sont animés par Benjamin Grosjean, responsable du service environnement. Ils sont toujours très appréciés.

En déchèterie, ces derniers mois, les bennes se sont multipliées pour affiner au maximum le tri des déchets, avec en parallèle l'apparition de nouvelles filières de traitement et de recyclage.

Enfin, dans les prochaines semaines, la communauté de communes équipera les zones de regroupement de containers et de colonnes supplémentaires, pour éviter les débordements. Mais gare aux abus. Comme les élus l'ont constaté lors d'un contrôle sur un container à ordures ménagères, en zone urbaine, la moitié des déchets qui sont jetés là ne sont pas à leur place !



### Les +

#### La déchèterie

Jours et horaires d'ouverture  
Mardi et Jeudi : 8h30 / 12h - 14h / 18h  
Mercredi et vendredi : 14h / 18h  
Samedi : 8h / 12h - 14h / 18h  
La déchèterie est fermée les dimanches, lundis et jours fériés.  
Dépôt gratuit pour les particuliers.  
Tarifs artisans et commerçants sur demande.  
Déchèterie communautaire  
Z.A La Craz  
01230 Saint-Rambert-en-Bugey  
04 74 36 21 96

"8% de déchets en moins d'ici 2014, c'est une obligation"

"Une déchèterie gratuite à proximité ? un vrai service qui incite à bouger..."

La communauté de communes est chargée de la collecte et de la gestion des déchets ménagers (OM, tri, déchèteries). Elle est partenaire du programme local de prévention et de réduction des déchets.